

CORRIGE

Pierre DUPONT est employé à la poissonnerie « AUX CÔTES DE SAINT MALO », rue de la Chapelle à METZ.

Cette entreprise, constituée en SARL, emploie 2 personnes à temps complet et 2 personnes le samedi matin.

PREMIERE PARTIE : Initiation économique – Droit du travail **6 points**

TRAVAIL A FAIRE :

A partir des renseignements ci-dessus et de l'annexe 1 (page 3/4), indiquer :

1 - La raison sociale de l'entreprise où Pierre Dupont est employé. **(1 point)**

Sa raison sociale est « Aux côtes de Saint-Malo »

2 - Sa taille. **(1 point)**

C'est une petite entreprise (moins de 10 salariés)

3 - Le secteur auquel elle appartient. **(1 point)**

Elle fait partie du secteur tertiaire

4 - Son statut juridique. **(1 point)**

C'est une société commerciale, une SARL

5 – En France, quelle évolution constate-t-on en matière de durée de travail ?
(1 point)

L'orientation prise est une baisse de la durée du travail (35 h hebdomadaires)

6 – A l'aide de deux arguments, proposez une justification de cette. évolution.
(1 point)

- **Partage du temps de travail**
- **Lutte contre le chômage**
- **Augmentation de la productivité**
- **Meilleure répartition des temps de travail**

Groupement "Est"	Session 2000	CORRIGE		TIRAGES
CAP DE L'ALIMENTATION		code examen :		
Épreuve : EP4 : Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique, juridique et social		Durée : 30 mn	Coef. 1	page : 1/3

DEUXIEME PARTIE : Connaissance de l'entreprise

8 points

D'après le document présenté en annexe 2 (page 4/4), répondre aux questions suivantes :

1 - De quel document s'agit-il ? **(1 point)**

une facture

2 - Qui est le fournisseur ? **(1 point)**

Aux côtes de St Malo

3 - Qui est le client ? **(1 point)**

Le restaurant Santa Lucia

4 – Quel est le mode de règlement adopté pour régler cette facture ? **(1 point)**

Règlement à crédit

5 – Compléter le document de l'annexe 2 et indiquer ci-dessous le détail des calculs :

Montant de la TVA : **138.06 F (0.5 point pour facture complétée – 1 point pour calcul)**

$$2\ 510.27 \times 5.5 \% = 138.06\ F$$

Montant TTC : **2 648.33 F ((0.5 point pour facture complétée – 1 point pour calcul)**

$$2\ 510.27\ F + 138.06\ F = 2\ 648.33\ F$$

6 –

- Le client décide de régler sa dette au moyen d'un chèque. Cette opération est-elle possible ? **(0,5 point)**

Oui

- Le fournisseur peut-il lui imposer un autre moyen de paiement. Si oui, lequel ? **(0,5 point)**

***Oui. Une traite (lettre de change)
(Accepter : signature d'un billet à ordre)***

TROISIEME PARTIE : Initiation juridique et sociale

6 points

Le chèque du restaurant Santa Lucia est retourné impayé.

A l'aide de vos connaissances et de l'annexe 3 (page 3/4), répondre aux questions suivantes :

1 - Qu'est-ce qu'un chèque sans provision ? **(2 points)**

C'est un chèque qui a été émis alors qu'il n'y a plus d'argent sur le compte en banque

2 - En cas de chèque refusé, à quel organisme est-il signalé ? **(1 point)**

Il est signalé à la Banque de France

3 - En cas d'interdiction bancaire, qu'est-il impossible de faire ? **(2 points)**

Il est impossible d'émettre d'autres chèques

Il est impossible d'ouvrir un compte bancaire ailleurs

4 - A quel moment l'interdiction bancaire est-elle levée ? **(1 point)**

Lorsqu'il y a eu régularisation